



# ASSEMBLEE COMMUNALE

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Marsens a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée communale qui aura lieu le

**Lundi 20 avril 2026, à 19h45  
à la Maison de Ville à Vuippens**

Tractanda :

**1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025**

Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

**2. Comptes 2025**

**2.1 Compte de résultats**

Présentation – rapport de la commission financière – vote

**2.2 Compte des investissements**

Présentation – rapport de la commission financière – vote

**3. Budgets d'investissement**

**3.1 Patrimoine financier - Rénovation de la ferme communale – budget d'investissement**

Présentation – rapport de la commission financière - vote

**3.2 Patrimoine financier - réalisation d'une nouvelle place de jeux dans le parc d'Humilimont – budget d'investissement**

Présentation – rapport de la commission financière - vote

**4. Informations**

**5. Divers**

Les documents relatifs aux points soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'Assemblée communale, ainsi que sur le site internet de la commune.

Marsens, le 2 avril 2026